

AVIS n° 09/03 N°04
relatif à l'habilitation de l'université du Littoral
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande hors périodique, présentée par l'université du Littoral,
- Vu le rapport établi par MM. P.Massé et G.Beaume, et présenté lors de la séance plénière du 10 mars 2009

LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR A ADOPTÉ LE PRÉSENT AVIS :

Après avoir noté qu'elle n'a pas d'expérience de formations d'ingénieur, la CTI estime que l'université du Littoral a le potentiel académique, scientifique et de relations industrielles pour construire une offre de formations d'ingénieurs de qualité.

Elle prend note de la volonté de l'université de structurer cette offre de formations en terme de moyens, de visibilité et de capacité de management pédagogique.

La CTI est très attentive à l'architecture des formations proposées, dans un contexte national de fortes tensions sur les viviers de recrutement. Elle reconnaît l'ambition stratégique claire de l'université, elle comprend dans une certaine mesure sa volonté d'aller vite, mais les expériences passées ont démontré qu'une démarche pragmatique et incrémentale donne de meilleures chances de succès.

Elle souhaite que ce projet important soit basé sur une vision prospective et cohérente de l'offre de formations dans le Pas de Calais (en particulier devenir de l'EIPC et des formations de Polytech'Lille à Calais)

La campagne d'habilitation périodique de la Région qui est lancée lui paraît le cadre le plus adapté pour présenter ces analyses et projets. La session plénière de 2 jours de janvier 2010 sera consacrée à l'examen des écoles de la Région Nord-Pas de Calais.

La CTI rappelle :

- qu'elle ne peut faire un travail de qualité à partir d'un dossier « glissant », avec des compléments rajoutés en cours d'évaluation et des échéances trop rapprochées ;
- qu'il ne lui est pas possible de se prononcer sur l'ouverture de formations nouvelles à la rentrée de l'année N, si le dossier finalisé lui est transmis après septembre de l'année N-1.

Délibéré en séance plénière à Neuilly sur Seine, le 10 mars 2009

Le président

Bernard REMAUD